

Commission Départementale des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels

Sont à désigner : **16 élus**, répartition des sièges :

- **4 maires titulaires**
- **4 maires suppléants**
- **4 représentants des EPCI titulaires**
- **4 représentants des EPCI suppléants**

Fréquence et lieu des réunions

Une à 2 réunions par an ½ journée a priori
A Chateaulin/Quimper

Pour mémoire :

L'Association des maires du Finistère a été saisie en novembre 2013 pour désigner les membres de la Commission Départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) et de la commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL), soit 26 élus au total, suite à la parution (09/11/2013) du décret N°2013-993 relatif aux modalités de mise en place et de fonctionnement de ces deux commissions. Ce décret imposait un délai de 30 jours (soit jusqu'au 9 décembre) pour procéder à cette désignation. Par ailleurs, selon ce même décret, la CDVLLP se réunissait dès janvier 2014 et devait rendre ses propositions avant les élections municipales de mars 2014.

Les Associations de maires ont fait part de la brièveté des délais imposés par le calendrier défini dans ce décret.

Aussi le Gouvernement a décidé de décaler au printemps 2014 la mise en place des commissions départementales chargées de la révision des valeurs locatives.

Mission :

La commission départementale des valeurs locatives (CDVL) **a un rôle décisionnel dans l'actualisation des paramètres collectifs**, en lien avec les commissions communales et intercommunales des impôts directs.

La CLV se réunit pour **délimiter les secteurs locatifs** au sein du département. Elle **fixe les tarifs** pour chaque catégorie de locaux au sein de chaque secteur d'évaluation. Enfin, elle **peut décider de définir les parcelles auxquelles s'appliquent un coefficient de localisation** tenant compte de la situation particulière de la parcelle au sein du secteur locatif.

Ces travaux d'actualisation des paramètres collectifs d'évaluation se dérouleront courant 2022, pour une prise en compte dans les impositions de fiscalité directe locale en 2023.

Par ailleurs, les 3^{ème} et 5^{ème} années suivant le renouvellement des conseils municipaux, la CDVL peut modifier la liste des coefficients de localisation décidés lors de l'actualisation. Cette mise à jour interviendra en 2023 puis en 2025.

Principe de la réforme :

« La réforme repose sur le principe suivant : les valeurs locatives seront assises dorénavant sur des valeurs calculées à partir des loyers réellement constatés. Ces loyers seront ensuite mis à jour par l'administration fiscale à partir des nouvelles déclarations déposées par les redevables des impôts locaux. De manière plus précise, chaque local sera rattaché à une catégorie (en fonction de sa nature et de sa destination) ainsi qu'à un secteur d'évaluation représentant un marché locatif homogène au sein de chaque département. Ensuite, des tarifs au mètre carré seront déterminés, dans chaque secteur de rattachement et

dans chaque catégorie de locaux, selon un échantillon représentatif des loyers pratiqués. Ces tarifs seront enfin appliqués à la surface pondérée de chaque local.

Cette réforme prévoit, en phase transitoire, un mécanisme de neutralisation des valeurs locatives des locaux professionnels pour garantir la proportion de taxation correspondant à chaque catégorie de locaux avant et après révision. Il s'agit d'éviter que les locaux professionnels pâtissent de la révision par rapport aux autres locaux non encore concernés par la révision. »

Désignation AMF 29

	Titulaires	Suppléants
Communes	Mme Annick BARRE Maire de LAZ	M. Tugdual BRABAN, Maire de Châteauneuf du Faou
	M. Thomas FEREC, maire de Briec	M. Pierre LE GOFF, Maire de Guimaëc
	Mme Nadine KERSAUDY Maire de CLEDEN-CAP-SIZUN	M. Alain DONNART Maire de PRIMELIN
	M. Henri LE PAPE Maire d'ARGOL	Mme Marie-Thérèse HERNANDEZ, Maire de KERLAZ
EPCI	M. Michel FORGET, Conseiller communautaire de Quimperlé Communauté	M. Sébastien MIOSSEC, Président de Quimperlé Communauté
	M. Yann GUEVEL, Vice-président de Brest métropole	Mme Claudie BOURNOT-GALLOU, Conseillère communautaire de Brest métropole
	M. Dominique LE ROUX, Vice-président de Quimper Bretagne Occidentale	M. Jacques LE ROUX, Conseiller communautaire de Quimper Bretagne Occidentale
	Philippe MEON, Conseiller communautaire de la CC du Pays d'Iroise	M. Bernard GIBERGUES, Vice-Président de la CC du Pays des abers

Mise à jour : 8 novembre 2021